



Contrat d'engagement à la vie de l'USBH 2026 27

L'US Beaufort Handball est une association loi 1901 qui ne vit que de ses bénévoles, de leur investissement et du temps qu'ils donnent pour améliorer l'encadrement des pratiques du handball et le vivre-ensemble. L'USBH c'est Vous, c'est Nous. L'esprit club est indispensable pour que l'USBH puisse continuer de l'avant.

Ainsi, se licencier à l'USBH c'est accepter un contrat d'engagement du joueur à la vie du club qui incite joueurs et parents à aider à la vie de l'équipe et du club : buvettes et tables de marque lors des matchs à domicile, aide lors des événements, goûters, déplacements..

Lors de votre inscription, à partir du collectif M11 il sera demandé un chèque de caution de 50€ par famille. Ce chèque de caution a pour but unique d'impliquer « à minima » les familles dans la vie du club. Les exigences varient en fonction de l'âge du licencié:

Catégories -7, -9, Loisirs et Hand Ensemble

FAMILLE

Pas de chèque de caution demandé. En revanche nous vous demandons si possible :

- ✓ Accompagnement lors des matchs à l'extérieur,
- ✓ Confection de gâteaux ou autres pour les matchs à domicile
- ✓ Lavage des maillots (sur la base d'un tour de rôle) ;

Catégories -11 à -15

FAMILLE ou LICENCIÉ(E) MINEUR

Dans la mesure de vos possibilités nous vous demandons :

- ✓ Accompagnement des enfants lors des matchs à l'extérieur,
- ✓ Confection de gâteaux pour les matchs à domicile
- ✓ Lavage des maillots (sur la base d'un tour de rôle) ;

Contrepartie du chèque de caution :

- ✓ Gestion d'au moins 2 créneaux de buvette (2h) lors de rencontres à domicile ou participation à l'organisation de 2 manifestations (2h) sur la saison
- ✓ Participation du joueur à au moins 2 tables de marque ou arbitrages à domicile

LICENCIÉ(E)

Charte d'engagement moral du joueur :

Sans que cela ne soit obligatoire, nous encourageons chaque joueur à :

- ✚ Participer aux séances de formation à l'arbitrage et pratiquer l'arbitrage de catégories plus jeunes à domicile. Les jeunes arbitres seront toujours accompagnés par un licencié adulte averti.
- ✚ Participer à l'encadrement (aide) de séances d'entraînements M9, M11, M13 (pour M15 seulement)

Passer derrière le sifflet de l'arbitre ou du coach est une expérience formatrice pour un joueur, jeune ou moins jeune. Sans que cela ne soit obligatoire, nous encourageons vivement chaque handballeur à le faire.

Catégories -16 à Senior

FAMILLE (M16-M18) ou LICENCIÉ(E) :

Dans la mesure de vos possibilités nous vous demandons :

- ✓ Accompagnement lors des matchs à l'extérieur
- ✓ Confection de gâteaux ou autres pour les matchs à domicile
- ✓ Lavage des maillots (sur la base d'un tour de rôle)

Contrepartie du chèque de caution :

- ✓ Gestion d'au moins 2 créneaux de buvette (2h) lors de rencontres à domicile, ou participation à 2 manifestations (2h) sur la saison
- ✓ Participation du joueur à au moins 2 tables de marque ou arbitrage à domicile.

LICENCIÉ(E)

Charte d'engagement moral du joueur :

Sans que cela ne soit obligatoire, nous encourageons chaque joueur à :

- ✚ Participer aux séances de formation à l'arbitrage (M16-M18 seulement) et pratiquer l'arbitrage de catégories plus jeunes à domicile. Les jeunes arbitres seront toujours accompagnés d'un licencié adulte averti .
- ✚ Participer à l'encadrement de séances d'entraînements ou de coaching de catégories plus jeunes.

Les parents référents, les entraîneurs des équipes ainsi que les membres du bureau de l'USBH se chargeront de comptabiliser et transmettre au secrétariat les différentes participations au cours de l'année. Il devront pour cela renseigner le tableau partagé d'organisation des weekends.

En fin de saison, si le contrat est rempli, le club vous restituera le chèque de caution lors de l'assemblée générale du mois de juin, ou le détruira. **Si le contrat n'est pas rempli, le club encaissera ce chèque.**

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Sportivement.

Le bureau de l'USBH